

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Stéphane BARRERE

Mesdames et Messieurs les Maires et
Présidents des établissements publics
communaux et intercommunaux

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Conformément à l'article L452-28 du Code de la fonction publique, le Conseil d'administration du Centre de Gestion, réuni en séance le 24 septembre 2025, a voté les **taux de cotisations applicables pour l'année 2026**.

OBJET / Taux des
cotisations 2026 et
évolutions outils de
déclaration en ligne
[Net Cotisation]

Les taux adoptés sont les suivants :

	Etablissements et collectivités concernées	Taux 2026
Cotisation obligatoire	Collectivités affiliées obligatoirement ou volontairement au CDG	0,80 %
Cotisation additionnelle		0,30 %
Contribution socle commun	Collectivités non affiliées adhérentes au socle commun	0,10 %

Comme d'usage, cette décision s'inscrit dans la continuité des orientations historiques de l'établissement en matière de contributions. Elle permet d'assurer une application uniforme pour l'ensemble des collectivités et établissements concernés.

En outre, il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2026, le processus de déclaration et d'encaissement des contributions évoluera. Cette modernisation répond aux exigences réglementaires et vise à optimiser l'efficacité du traitement.

Le système actuel, à la fois manuel et complexe, génère en effet une charge administrative lourde pour les trésoreries et comporte des risques en matière de qualité de gestion, tant pour les collectivités que pour le Centre de Gestion (CDG). Aussi, **chaque déclaration sera désormais associée à un titre comptable spécifique**, ceci pour garantir une bonne conformité réglementaire, renforcer la traçabilité et simplifier les tâches.

Dans ce cadre, l'outil Net Cotisation va faire l'objet d'une mise à jour. Une communication détaillée sera diffusée via le portail dédié pour faciliter la formation des utilisateurs. Nos services restent disponibles pour un accompagnement personnalisé, si nécessaire.

Nous restons à votre entière disposition pour tout échange complémentaire, et vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,



Didier MAU

Président de la Communauté de Communes
Médoc- Estuaire

Visa(s)